

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1410

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 1363 du Gouvernement

ARTICLE 24

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« ou psychique »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, qui n'est en aucun cas du repli, notre groupe parlementaire rappelle qu'il est opposé à l'article 24 de cette "proposition" de loi, et que la nouvelle rédaction proposée par le Gouvernement est un leurre. Les ajouts proposés "manifeste", "sans préjudice du droit d'informer" ne changent rien à notre opposition sur cet article.